ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 117064

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'assemblée du sport intitulé « enjeux, grands axes de préconisation et mesures phares ». Pour prévenir et lutter contre les déviances, notamment le domaine du dopage, le rapporteur propose de diversifier les modes de preuves. Selon lui, le passeport biologique est une initiative forte dont il convient d'apprécier l'efficacité dans les années à venir, afin, le cas échéant, de le généraliser. Aussi, il suggère de rendre plus efficace le passeport biologique et de développer parallèlement le passeport physiologique. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour prévenir et lutter contre les déviances, notamment dans le domaine du dopage, le rapporteur du groupe de travail « Sport sain et éthique » de l'Assemblée du sport propose de diversifier les modes de preuves. À l'heure actuelle, seules quatre fédérations sportives internationales (cyclisme, aviron, ski et athlétisme) utilisent en pratique le passeport biologique qui s'impose, au minimum, aux sportifs de niveau international appartenant aux groupes cibles soumis aux contrôles antidopage déterminés par chacune des fédérations nationales affiliées. Ce passeport biologique est essentiellement basé sur le suivi des paramètres hématologiques mais certains paramètres hormonaux commencent à être utilisés également. Des études se poursuivent en ce sens. En ce qui concerne le passeport physiologique, la mission confiée initialement sur le sujet en 2010 au professeur Pierre Rochcongar a été prolongée. Ce dernier a donc mis en place un groupe de travail composé d'experts qui a déjà auditionné un certain nombre de spécialistes (techniciens, chercheurs, médecins, scientifiques) et identifié des pistes de réflexion qui sont actuellement en cours d'analyse. Si ce thème est retenu dans son programme de travail, la future instance de gouvernance du sport s'appuiera sur les résultats des études réalisées.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117064
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9294
Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 305